OBSERVATOIRE RÉGIONAL DES DÉCHETS ET DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

ÉDITION 2021

ANNÉE 2019

REPÈRES CHIFFRÉS 2019 FLUX DE MATIÈRES, PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS

EN NOUVELLE-AQUITAINE



L'ESSENTIEL

- → Environ 24 millions de tonnes de déchets sont produites en Nouvelle-Aquitaine en 2019.
- → Le secteur de la gestion et du recyclage des déchets emploie près de 13 200 salariés en 2019 en région.
- → La production de déchets non dangereux non inertes des activités économiques de la région (hors déchets des activités agricoles et sylvicoles) est estimée pour 2019 à 6,8 millions de tonnes, soit environ 0,4% de plus qu'en 2015.
- → 671 kg/hab.an de déchets ménagers et assimilés ont été collectés en 2019 en Nouvelle-Aquitaine, en hausse de 5% par rapport à 2015.
- → 56,1% des flux de déchets non dangereux non inertes produits en région sont valorisés sous forme matière et organique en région en 2019, contre 54,5% en 2015. L'objectif à horizon 2025 de la LTECV* et du PRPGD* (55%) est donc atteint.
 - * Pour les acronymes, se référer au lexique en fin de document

SOMMAIRE

DÉCHETS PRODUITS EN NOUVELLE-AQUITAINE : ENVIRON 24 MILLIONS DE TONNES

Près de 13 200 emplois en région dans le secteur des déchets et du recyclage

SUIVI DES TERRITOIRES ENGAGÉS (PLPDMA*, CODEC*, DÉMARCHES EIT*)

DÉCHETS DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES : PRÈS DE 6,8 MILLIONS DE TONNES PRODUITES

DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS : 3,98 MILLIONS DE TONNES COLLECTÉES

DÉCHETS INERTES DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLIQUES : PLUS DE 13 MILLIONS DE TONNES PRODUITES

Traitement des déchets non dangereux Focus sur les déchets plastiques en région Lexique

Cette synthèse fait suite au premier état des lieux des enjeux régionaux en matière d'économie circulaire, de prévention et de gestion des déchets, réalisé pour l'année 2015 par l'AREC. Il présente un état des lieux à 2019 pour les filières dont les données sont actualisées par rapport à 2018 (déchets des ménages, déchets des activités économiques, déchets inertes, installations de traitement) ainsi qu'un focus sur les déchets plastiques.





ENVIRON 24 MILLIONS DE TONNES DE DÉCHETS PRODUITES EN NOUVELLE-AQUITAINE

Les travaux de l'Observatoire couvrent l'ensemble des catégories de déchets (hors nucléaire), à savoir :

- → les déchets dangereux ;
- → les déchets inertes ;
- → les déchets non dangereux non inertes.

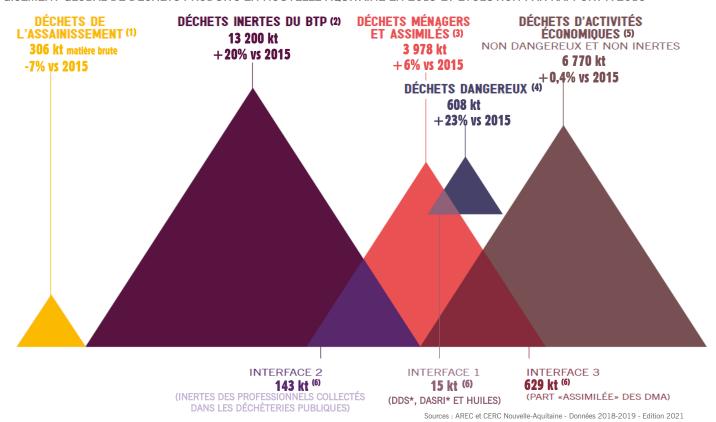
Les données sont issues de différentes sources et peuvent parfois se recouper. En effet, si l'enquête dédiée aux déchets du BTP* permet de définir un gisement de déchets inertes ou si l'analyse des données de déchets dangereux du fichier national GEREP* permet de disposer de quantifications spécifiques à ce flux, d'autres sources de données sont plutôt basées sur une analyse par type de producteur, comme c'est le cas des données de déchets ménagers et assimilés fournies par les collectivités et de l'estimation du gisement des déchets des activités économiques.

Il existe également d'autres données par filière, comme c'est le cas des informations fournies par les écoorganismes (filières textiles, mobiliers, emballages, déchets diffus spécifiques, piles et accumulateurs, ...), qui concernent plusieurs types de producteurs.

D'autres flux de déchets, comme les déchets du littoral ou les déchets du tourisme, restent non caractérisés pour le moment et sont inclus dans les flux de déchets ménagers et assimilés et/ou les déchets des activités économiques.

Le schéma ci-dessous propose une représentation simplifiée de l'ensemble de ces flux, en mettant en évidence les interfaces existantes entre toutes les données.

GISEMENT GLOBAL DE DÉCHETS PRODUITS EN NOUVELLE-AQUITAINE EN 2019 ET EVOLUTION PAR RAPPORT A 2015



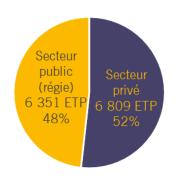
Note méthodologique : Gisement global = somme des déchets - somme des interfaces

- (1) Estimation 2019 sur la base des fichiers GEREP Eliminateurs National
- (2) Estimation 2019 de la Cellule Economique Régionale de la Construction de Nouvelle-Aquitaine (CERC) actualisation de l'estimation 2015
- (3) Déclarés à l'observatoire et incluant les déchets des collectivités collectés séparément (environ 37,5 kt)
- (4) Estimation 2018 sur la base des fichiers GEREP Eliminateurs National, import/export DREAL, et des données DASRI déclarées à l'observatoire
- (5) Estimation 2019 des DAE hors déchets de l'agriculture et de la sylviculture, selon une nouvelle méthodologie AREC Inclus environ 3 730 kt de déchets de l'agriculture et de la sylviculture (donnée 2018) actualisation de l'estimation 2015 selon cette nouvelle méthodologie
- (6) Estimation 2019 sur la base des données déclarées à l'observatoire



PRÈS DE 13 200 EMPLOIS EN RÉGION DANS LE SECTEUR DES DÉCHETS ET DU RECYCLAGE

Les entreprises du recyclage exercent les activités de récupération, de recyclage et de valorisation des matières métalliques et autres matériaux recyclables. Elles assurent également le commerce et le négoce des matières premières recyclées. Ces entreprises font partie, avec d'autres secteurs, du paysage de la gestion et de la valorisation des déchets.



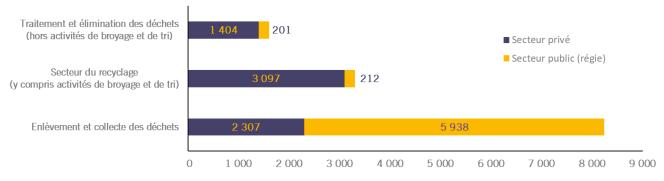
Pour l'année 2019, on dénombre 13 160 équivalentstemps plein (ETP) dans le secteur des déchets et du recyclage, répartis à peu près équitablement entre secteur privé et secteur public. Les 6 809 ETP du secteur privé (7 234 emplois) sont répartis comme suit : 3 291 emplois dans les entreprises privées du recyclage (+2,5% / 2018), 2 451 emplois privés en ce



qui concerne la collecte des déchets (stable / 2018) et 1 492 emplois pour leur traitement/dépollution (+2,7% / 2018). Le secteur public concerne, quant à lui environ 6 351 ETP en régie (-1% / 2018).

Sources : ACOSS / URSSAF (juin 2020) et AREC - Données 2019 - Edition 2021

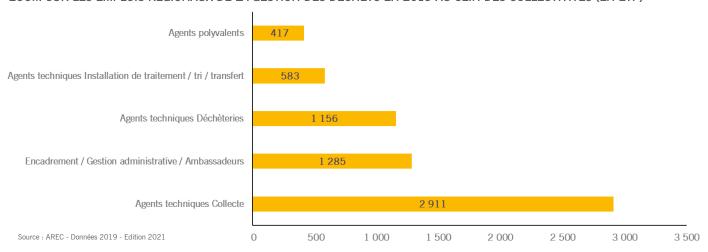
LES EMPLOIS RÉGIONAUX DE LA GESTION DES DÉCHETS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉS EN 2019 (EN ETP)



Sources : ACOSS / URSSAF (juin 2020) et AREC - Données 2019 - Edition 2021

Le **tri des emballages ménagers** représente environ **624 ETP** (publics et privés) (-5,7% / 2018 en lien avec la fermeture du centre de tri de Bressuire - 79), le **stockage des déchets non dangereux non inertes** environ **144 ETP** et **l'incinération 316 ETP**.

ZOOM SUR LES EMPLOIS RÉGIONAUX DE LA GESTION DES DÉCHETS EN 2019 AU SEIN DES COLLECTIVITÉS (EN ETP)



DÉMARCHES TERRITORIALES D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET DE PRÉVENTION DES DÉCHETS

Des démarches d'économie circulaire et de prévention des déchets sont portées en Nouvelle-Aquitaine à l'échelle territoriale.

L'élaboration des **Programmes Locaux de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés** (PLPDMA*) est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2012. Au 01/03/2021, 11 PLPDMA* en vigueur au 01/01/2021 ont été déclarés à la DREAL.

Certaines collectivités, porteuses de projets ambitieux en terme de prévention et d'économie circulaire se sont engagées avec l'ADEME dans un **Contrat d'Objectifs Déchets Economie Circulaire** (CODEC*). 20 collectivités réalisent ou ont réalisé des actions sur leur territoire dans le cadre de ces contrats, soit environ 65 % de la population régionale au 1^{er} janvier 2021.

À l'échelle de la région, 21 démarches d'**Ecologie Industrielle et Territoriale** (EIT*) sont également recensées par SOLTENA*, concernant des collectivités et/ou groupements d'entreprises d'un territoire, qui œuvrent à l'optimisation de l'utilisation et la valorisation de leurs ressources (matières, énergie, déchets).

PROGRAMMES LOCAUX DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (PLPDMA), CONTRATS D'OBJECTIFS DÉCHETS ÉCONOMIE CIRCULAIRE (CODEC) ET DÉMARCHES D'ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE ET TERRITORIALE (EIT) - PÉRIMÈTRES 2019 DES Etat des CODEC au 01/01/2021 Finalisé en 2018 Finalisé en 2019 Finalisé en 2020 En cours suite à prolongation en 2021 (fin initiale 2020) Démarches EIT en mars 2021 * /// PLPDMA en vigueur au 01/01/2021 ** * Source : SOLTENA. Plus de détails sur le site de datavisualisation de l'ORDEC

** Déclarés à la DREAL au 01/03/2021

Edition 09/04/2020

Source : AREC/DREAL Nouvelle-Aquitaine/SOLTENA - Données 2020 - Edition 2021

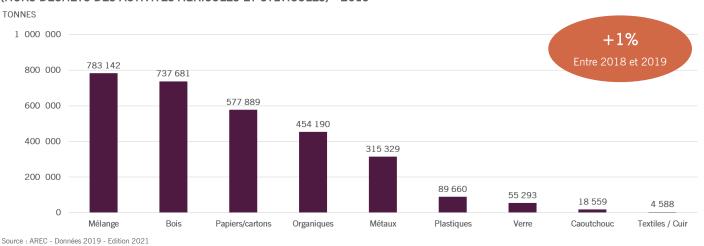


DÉCHETS DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES : PRÈS DE 6,8 MILLIONS DE TONNES PRODUITES

DÉCHETS DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES (HORS AGRICULTURE ET SYLVICULTURE)

La production de déchets non dangereux non inertes des activités économiques de la région (hors déchets des activités agricoles et sylvicoles) est estimée pour 2019 à environ 3 036 000 tonnes (soit environ 1% de plus qu'en 2018). Cette estimation repose sur l'utilisation des résultats des enquêtes 2016 de l'INSEE sur les productions de déchets non dangereux dans l'industrie et le commerce et les données de la base ACOSS-URSSAF actualisées à 2019. La légère hausse du tonnage coïncide avec l'évolution des effectifs salariés des entreprises entre 2018 et 2019.

PRODUCTION DE DÉCHETS NON DANGEREUX NON INERTES DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES (HORS DÉCHETS DES ACTIVITÉS AGRICOLES ET SYLVICOLES) - 2019



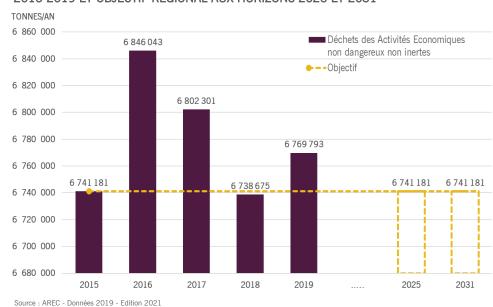
DÉCHETS DES ACTIVITÉS AGRICOLES ET SYLVICOLES

La production régionale des déchets liés aux activités de transformation des exploitations agricoles et sylvicoles est estimée à **3 733 000 tonnes** en 2018 (-2% par rapport à 2017) - estimation pour 2019 actuellement non disponible.

Ces déchets concernent pour 73% des déchets organiques, 26% du bois et le reste (1%) des cartons, métaux et plastiques.

ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION DES DÉCHETS DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET OBJECTIFS

ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION DE DÉCHETS NON DANGEREUX NON INERTES DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES SUR LA PÉRIODE 2015-2019 ET OBJECTIF RÉGIONAL AUX HORIZONS 2025 ET 2031



Une stabilisation de la production semble s'établir autour de 6,8 millions de tonnes depuis 2016. Cette production étant calculée sur la base de ratios par rapport au nombre de salariés, elle dépend grandement de l'activité économique.

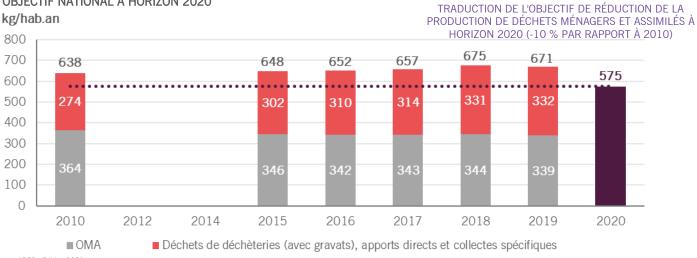
L'objectif régional vise la stabilisation de la production de déchets des activités économiques non dangereux non inertes aux horizons 2025 et 2031 par rapport à l'année 2015, malgré les perspectives de croissance de l'activité économique.

DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS : 3,98 MILLIONS DE TONNES COLLECTÉES

3,98 millions de tonnes de déchets ménagers et assimilés ont été collectées à l'échelle de la région en 2019 (-0,25% par rapport à 2018), ce qui représente 671 kg/hab.an répartis comme suit :

- → 339 kg/hab.an d'ordures ménagères et assimilées (OMA) ;
- → 332 kg/hab.an de déchets de déchèteries et autres encombrants (dont 71 kg/hab.an de gravats).

ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS ENTRE 2010 ET 2019 (KG/HAB.AN) ET OBJECTIF NATIONAL À HORIZON 2020

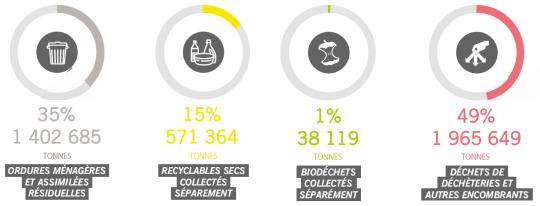


Source : AREC - Edition 2021

La tendance à la hausse observée entre 2010 et 2018 s'interrompt : une baisse de la production des déchets ménagers et assimilés (DMA) de 0,5% est observée entre 2018 et 2019. ménagères et assimilées (OMA) diminuent de plus de 1% entre 2018 et 2019 : la hausse des collectes performances des sélectives recyclables secs et des biodéchets (+2.7%) étant plus faible que la diminution des OMR observée (-Ceci explique la baisse des DMA car les

déchets de déchèteries et autres encombrants sont eux globalement stables au regard de 2018 et restent très supérieurs à ceux des années antérieures, en lien avec le développement de nouvelles filières dites à Responsabilité Elargie du Producteur (REP), les actions de sensibilisation et de lutte contre les dépôts sauvages et le brûlage des déchets. On notera pour la première fois des baisses entre 2018 et 2019 de l'ordre de -2% pour les déchets verts et le tout-venant.

RÉPARTITION DE LA PRODUCTION RÉGIONALE DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS EN 2019 PAR TYPE DE DÉCHETS



Source : AREC - Donnée 2019 - Edition 2021

Les ordures ménagères résiduelles et les déchets de déchèteries composent toujours la majorité de la production de déchets ménagers et assimilés. La part des déchets de déchèteries et autres encombrants est stable en masse entre 2018 et 2019 (49%) alors que celle des ordures ménagères résiduelles a diminué de 1% au profit de celle des recyclables secs qui a augmenté de 1%. La part des biodéchets reste stable et représente toujours 1% de l'ensemble des déchets ménagers et assimilés.



DES DISPARITÉS TOUJOURS IMPORTANTES ENTRE DÉPARTEMENTS

COMPOSITION DÉPARTEMENTALE DE LA PRODUCTION DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (DMA) EN 2019 ET ÉVOLUTION DÉPUIS 2010

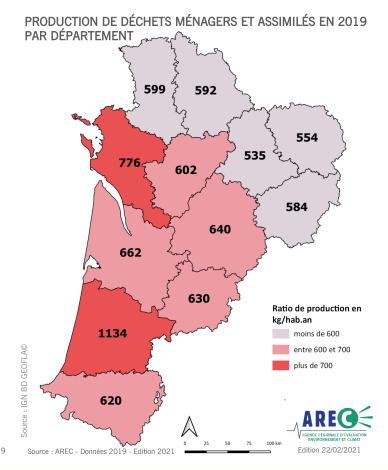
DEPUIS 2010	ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES ET ASSIMILÉES	RECYCLABLES SECS HORS VERRE	VERRE	BIODÉCHETS COLLECTÉS SÉPARÉMENT	DECHETS DE DÉCHÈTERIES ET AUTRES ENCOMBRANTS (hors gravats)	GRAVATS	TOTAL DMA	EVOLUTION 2010-2019
	KG/HAB.AN	KG/HAB.AN	KG/HAB.AN	KG/HAB.AN	KG/HAB.AN	KG/HAB.AN	KG/HAB.AN	
CHARENTE	184	72	36	1	238	71	602	+ 3 %
CHARENTE-MARITIME	259	79	58	1	295	83	776	0 %
CORRÈZE	223	55	33	1	228	44	584	+9%
CREUSE	195	56	39	-	201	62	554	+ 11%
DORDOGNE	230	66	42	0	233	69	640	+9%
GIRONDE	255	56	35	9	252	56	662	+ 5 %
LANDES	304	44	44	1	527	213	1134	+ 4 %
LOT-ET-GARONNE	247	46	31	14	236	55	630	+7%
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES	246	53	39	16	217	49	620	+ 7 %
DEUX-SÈVRES	169	54	40	17	241	79	599	+ 4 %
VIENNE	200	52	37	1	231	72	592	+ 3 %
HAUTE-VIENNE	214	51	32	0	202	35	535	+ 3 %
NOUVELLE-AQUITAINE	237	57	39	6	261	71	671	+ 5 %

Source : AREC - Données 2019 - Edition 2021

Les contextes démographiques, géographiques et économiques, ainsi que le poids de la fréquentation touristique sur certains territoires, expliquent les disparités observées en région.

Les données sur les gravats sont à prendre avec précaution car elles sont non exhaustives. En effet, ces déchets sont parfois directement envoyés en installations de stockage, sans pesée préalable sur un pont-bascule.

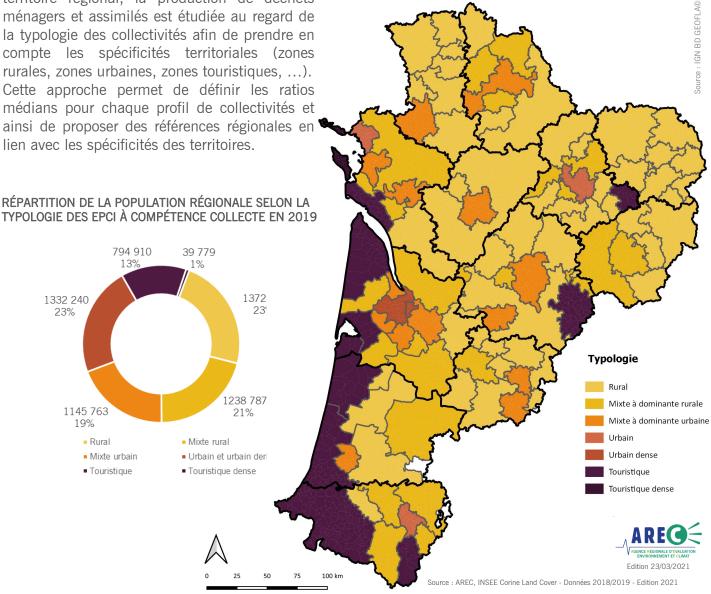
Les ratios évoluent dans une fourchette de 535 kg/hab.an à 1134 kg/hab.an entre les départements de la Haute-Vienne et celui des Landes.



DES DISPARITÉS SELON LA TYPOLOGIE DES COLLECTIVITÉS

Pour aller au-delà des constats faits des TYPOLOGIE DES EPCI À COMPÉTENCE COLLECTE EN RÉGION disparités départementales observées sur le territoire régional, la production de déchets ménagers et assimilés est étudiée au regard de la typologie des collectivités afin de prendre en compte les spécificités territoriales (zones rurales, zones urbaines, zones touristiques, ...). Cette approche permet de définir les ratios médians pour chaque profil de collectivités et ainsi de proposer des références régionales en lien avec les spécificités des territoires.

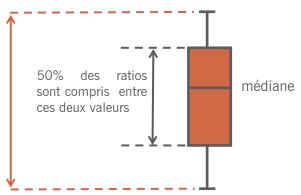
NOUVELLE-AQUITAINE EN 2019



À CHAQUE TYPOLOGIE DE TERRITOIRES, DES NIVEAUX DE PRODUCTION SPÉCIFIQUES

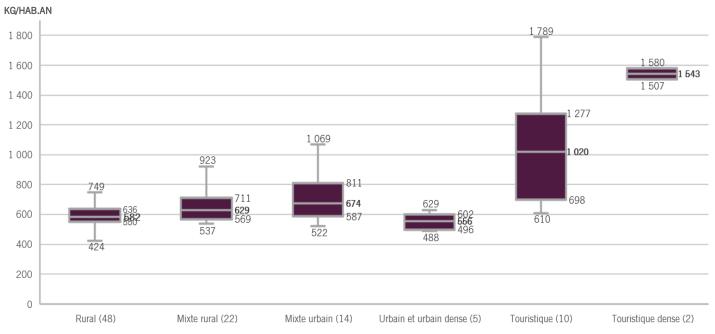
Les analyses qui vont suivre reposent sur des représentations graphiques dites « boîtes à moustache ». Ces graphiques permettent de représenter la dispersion d'un jeu de données autour de la médiane.

80% des ratios sont compris entre ces deux valeurs



La médiane est le point milieu de l'ensemble des données que l'on étudie. Elle divise le jeu de données en deux moitiés égales : il y a autant de valeurs audessus qu'en dessous de la médiane.

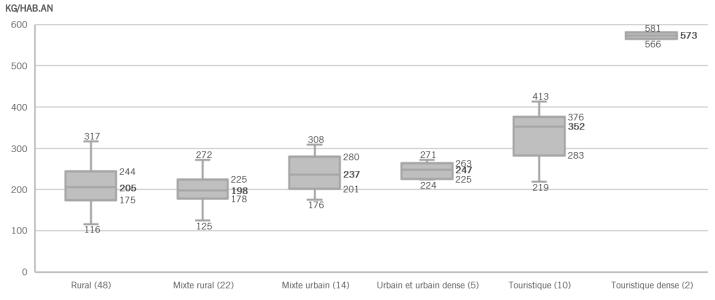
PRODUCTION DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (DMA) EN FONCTION DE LA TYPOLOGIE DU TERRITOIRE EN 2019



Source : AREC - Donnée 2019 - Edition 2021

A l'échelle régionale, la médiane de production de DMA la plus basse est observée pour les collectivités des milieux urbain et urbain dense. Viennent ensuite les médianes de production du milieu rural, puis mixte rural et mixte urbain. Les collectivités touristiques et touristiques denses présentent des ratios de DMA audessus des 1000 kg/hab.an : les ratios étant calculés sur la base de la population municipale de l'INSEE n'intégrant pas la population touristique.

PRODUCTION D'ORDURES MÉNAGERES RÉSIDUELLES (OMR) EN FONCTION DE LA TYPOLOGIE DU TERRITOIRE EN 2019



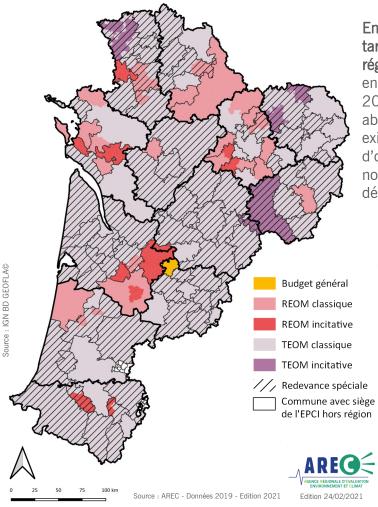
Source : AREC - Donnée 2019 - Edition 2021

A l'échelle régionale, la **médiane de production des OMR la plus basse** est observée pour les **collectivités du milieu mixte rural**. Viennent ensuite les médianes de production du milieu rural, puis du mixte urbain et enfin des milieux urbain et urbain dense. Les collectivités touristiques affichent une production médiane à 352 kg/hab.an et les touristiques denses présentent des ratios d'OMR supérieurs à 573 kg/hab.an.

Pour en savoir plus : consulter prochainement les analyses complémentaires sur les différents flux de déchets composant les DMA (flux de recyclables secs, verre, flux de déchèteries, ...) présentées sur le site de datavisualisation de l'ORDEC www.ordec.arec-nouvelleaquitaine.com

7,5% DE LA POPULATION RÉGIONALE CONCERNÉE PAR LA TARIFICATION INCITATIVE

MODES DE FINANCEMENT DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DÉCHETS EN 2019 PAR EPCI DE COLLECTE



Environ 446 500 habitants sont concernés par une tarification incitative (7,5% de la population régionale) (359 800 habitants en 2018 et 333 400 en 2017). A la suite de la réforme territoriale de 2017, les collectivités fusionnées ont eu tendance à abandonner la tarification incitative qui pouvait exister sur une partie du territoire, le temps d'organiser son déploiement. Aujourd'hui, nombreuses études sont en cours pour relancer ces démarches.

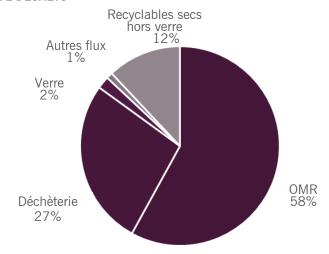
TEOM : Taxe pour l'Enlèvement des Ordures Ménagères REOM : Redevance pour l'Enlèvement des Ordures Ménagères

UN COÛT AIDÉ MOYEN REGIONAL SUPÉRIEUR À LA VALEUR NATIONALE

Le coût aidé moyen pondéré tous flux 2018 est de 99 €HT/hab. en Nouvelle-Aquitaine, soit 7% supérieur à la valeur nationale (d'après le référentiel régional des coûts 2018 de l'ADEME). Ce coût reflète la charge restant à financer par les collectivités après prise en compte des produits industriels, des soutiens des éco-organismes et des aides publiques.

Le flux des ordures ménagères résiduelles (OMR) constitue le principal poste de charges : il représente près de 60% du coût aidé.

RÉPARTITION DU COÛT AIDÉ MOYEN RÉGIONAL 2018 HT PAR FLUX DE DÉCHETS

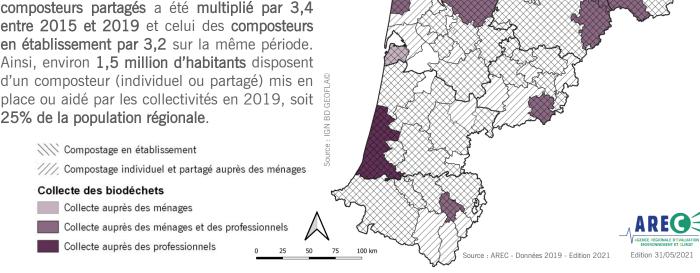


Source : ADEME - Données 2018

GÉNÉRALISATION DU TRI À LA SOURCE DES BIODÉCHETS

En 2019, on dénombre en région 1 composteur solutions de généralisation de tri à la source de individuel pour 8 habitants. Ce ratio est en augmentation par rapport à 2015, année de référence du PRPGD* (1 composteur individuel pour 12 habitants), ce qui traduit un déploiement de plus en plus important de composteurs individuels fournis subventionnés par les collectivités.

Le taux d'équipement des maisons individuelles atteint 24% à l'échelle de la région. Le déploiement d'équipements est également constaté pour les composteurs partagés (en pieds d'immeuble, de quartier, ...) et pour les composteurs en établissement (restauration collective notamment). Le nombre composteurs partagés a été multiplié par 3,4 entre 2015 et 2019 et celui des composteurs en établissement par 3,2 sur la même période. Ainsi, environ 1,5 million d'habitants disposent d'un composteur (individuel ou partagé) mis en place ou aidé par les collectivités en 2019, soit



EN 2019

BIODÉCHETS MISES EN PLACE PAR LES COLLECTIVITÉS DE LA RÉGION

Equipements mis en place ou aidés par les collectivités - BILAN 2019 *	Nombre	Foyers desservis	Population desservie	Taux de couverture de la population régionale
Composteurs individuels	533 313	533 313	1 453 745	24,5%
Sites de compostage partagé	1 236	7 249	27 221	0,5%
TOTAL composteurs individuels et partagés	534 549	540 562	1 480 966	25%
Composteurs en établissement	2 126	-	-	-

Source : AREC - Données 2019 - Edition 2021

Certaines collectivités ont également fait le choix de développer des solutions de collecte des biodéchets. En région, en 2019, 19 collectivités se sont déjà engagées dans cette voie. Les collectes sont destinées aux particuliers et/ou aux professionnels en fonction des programmes mis en place. 38 119 tonnes de

biodéchets ont ainsi été collectées en 2019. Tous ces dispositifs contribuent au déploiement de la généralisation du tri à la source des biodéchets qui doit être effective au 1er janvier 2024. C'est un objectif fort de la LTECV* et de la loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire, dite loi AGEC. En région, désormais 31% de la population a accès à une solution

de tri à la source des biodéchets fournie/aidée par les collectivités (compostage et/ou collecte).

^{*}Les équipements comptabilisés ici sont ceux subventionnés ou mis à disposition par les collectivités. Les particuliers peuvent également pratiquer le compostage en tas, et/ou avec un composteur fabriqué par leur soin et/ou acheté sans subvention. Des établissements peuvent également disposer d'un composteur sans accompagnement de la collectivité.



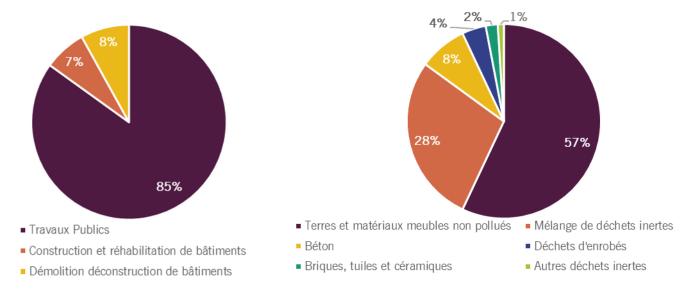
DÉCHETS INERTES DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS : PLUS DE 13 MILLIONS DE TONNES PRODUITES

En Nouvelle-Aquitaine, le gisement de déchets inertes du BTP est estimé à environ de 13 200 kt en 2019. Par rapport à l'année 2015 (année de référence du PRPGD*), sa progression est de +20% en lien avec une activité toujours plus soutenue dans le secteur du Bâtiment et des Travaux Publics.

Environ 85% de ces déchets sont produits par le secteur des travaux publics, 8% par celui de la démolition et 7% par le secteur du bâtiment.

Les terres et déchets inertes en mélange constituent à eux seuls près de 85% du gisement.

RÉPARTITION DU GISEMENT DE DÉCHETS INERTES DU BTP (EN TONNES) PAR SECTEURS D'ACTIVITÉS ET NATURES DE DÉCHETS



Source : CERC Nouvelle-Aquitaine - Données 2019 - Edition 2021

RÉPARTITION DÉPARTEMENTALE DU GISEMENT DE DÉCHETS INERTES DU BTP EN NOUVELLE-AQUITAINE EN 2019

La Gironde reste toujours très largement le premier département producteur de déchets 3 684 inertes en représentant 28% du gisement régional. Milliers de tonnes Le gisement peut varier significativement d'un chantier ou d'un territoire à un autre en fonction du niveau d'activité, de la typologie des chantiers et de leurs caractéristiques géotechniques (sols argileux, calcaires, sableux...). 1 445 1 359 Milliers Milliers 957 924 918 de tonnes de tonnes 830 798 804 740 Milliers Milliers Milliers Milliers Milliers Milliers 505 Milliers de tonnes de tonnes de tonnes de tonnes de tonnes de tonnes 218 Milliers de tonnes de tonnes Milliers de tonnes Haute-Deux-Lot-et-Charente Dordogne Vienne Landes Pvrénées-Charente-Gironde Creuse Corrèze Sèvres Garonne Atlantiques Maritime Vienne

Source : CERC Nouvelle-Aquitaine - Données 2019 - Edition 2021

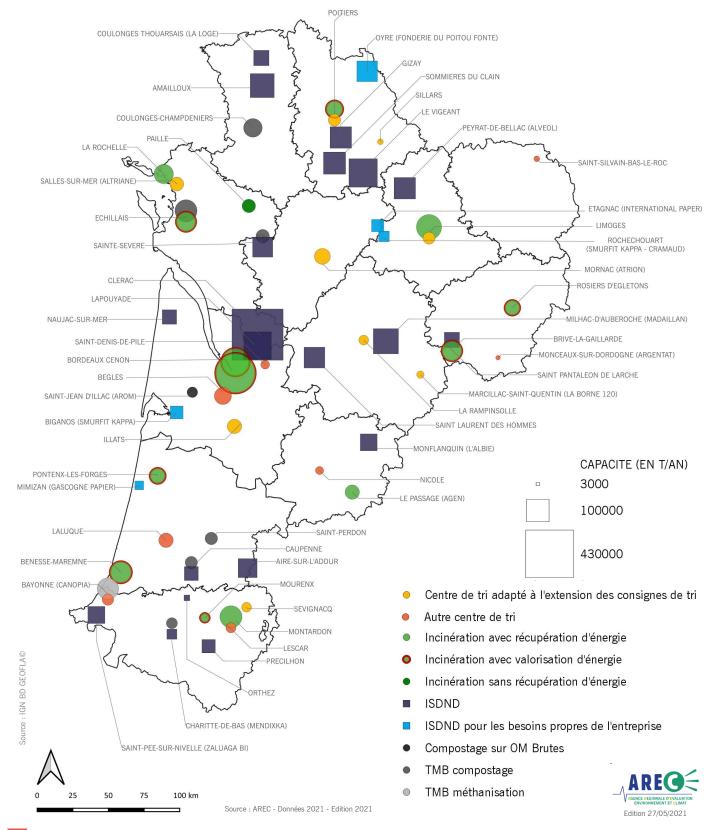
Pour en savoir plus : consulter l'étude de la CERC sur les déchets inertes du BTP en Nouvelle-Aquitaine en 2019, disponible sur les sites www.cerc-na.fr ou www.arec-nouvelleaguitaine.com



TRAITEMENT DES DÉCHETS

LES INSTALLATIONS DE TRI, VALORISATION ET ÉLIMINATION DES DÉCHETS NON DANGEREUX NON **INERTES EN RÉGION**

INSTALLATIONS DE TRI DES EMBALLAGES MÉNAGERS, D'INCINÉRATION, DE STOCKAGE ET DE TRI MÉCANO-BIOLOGIQUE (TMB) DES DÉCHETS RÉSIDUELS AU 01/01/2021





La carte ci-avant recense en Nouvelle-Aquitaine 64 installations dédiées au tri des emballages ménagers, à l'incinération, au stockage et au prétraitement (tri mécano-biologique - TMB - et compostage sur ordures ménagères brutes) des déchets résiduels au 1er janvier 2021, réparties comme suit selon leur nombre et leur capacité annuelle totale :

INSTALLATIONS DE TRI DES EMBALLAGES MÉNAGERS. D'INCINÉRATION. DE STOCKAGE ET DE PRÉTRAITEMENT (TMB ET COMPOSTAGE SUR OM BRUTES) DES DÉCHETS RÉSIDUELS AU 01/01/2021

INSTALLATIONS RECENSÉES AU 01/01/2021	NOMBRE	CAPACITÉ EN T/AN
CENTRES DE TRI DES EMBALLAGES MÉNAGERS	17	355 120
INSTALLATIONS DE PRÉTRAITEMENT DES OMR	8	344 000
INSTALLATIONS DE STOCKAGE DE DÉCHETS NON DANGEREUX (ISDND)*	25	1 814 760
INCINÉRATEURS AVEC VALORISATION D'ÉNERGIE**	9	781 000
AUTRES INCINÉRATEURS	5	325 000

^{*} dont 5 unités internes à des entreprises (156 000 t/an)

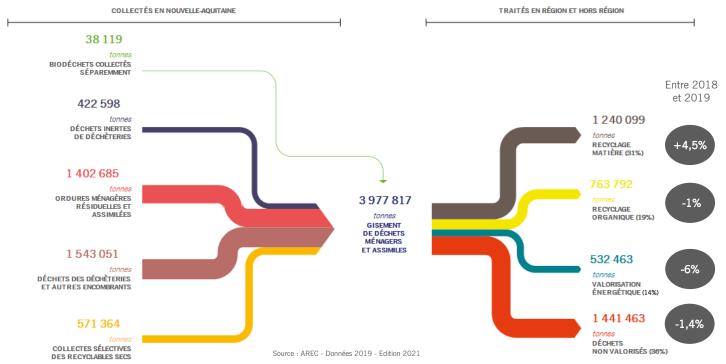
Source : AREC - Données 2021 - Edition 2021

64 % DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS RÉGIONAUX ORIENTÉS VERS DE LA VALORISATION

En Nouvelle-Aquitaine, 64% des flux de déchets ménagers et assimilés (gravats et déchets dangereux inclus) sont collectés pour être orientés vers du recyclage matière ou de la valorisation énergétique en 2019, répartis comme suit :

- 50% orientés vers de la valorisation matière et organique,
- 14% orientés vers de la valorisation énergétique.

FLUX ET FILIÈRES DE TRAITEMENT/VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS EN NOUVELLE-AQUITAINE EN 2019



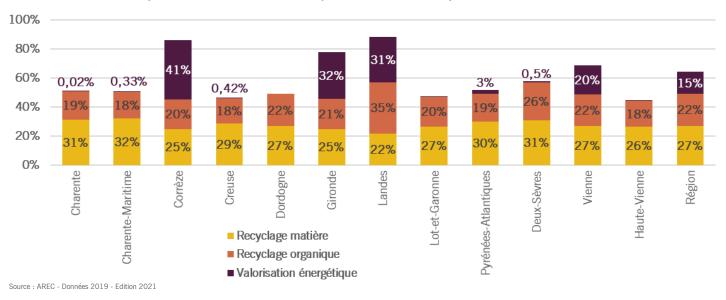
Pour bien comprendre : Les taux de recyclage et valorisation présentés ici sont calculés sur la base des déchets dits « orientés vers » les différentes installations de recyclage, compostage et valorisation énergétique, c'est-à-dire qu'ils sont établis sur la base des déchets entrants dans ces installations, a contrario des taux de recyclage et de valorisation des déchets réellement valorisés.

^{**} au regard des performances des incinérateurs observées au cours de l'année 2019



64 % DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS RÉGIONAUX ORIENTÉS VERS DE LA VALORISATION **EN 2019 (SUITE)**

TAUX DE RECYCLAGE MATIÈRE ET ORGANIQUE ET VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (HORS GRAVATS ET DANGEREUX) PAR DÉPARTEMENT EN 2019 (EN « ORIENTÉS VERS »)



Les départements pour lesquels les taux de déchets ménagers et assimilés (hors gravats et dangereux) orientés vers de la valorisation sont les plus élevés, et se situent au-delà de 75%, sont Les Landes, La Corrèze et La Gironde. Ces 3 départements disposent notamment d'incinérateurs avec des rendements énergétiques performants en 2019. Si l'on regarde les performances hors valorisation énergétique, les disparités régionales sont moins marquées : les taux de recyclage matière varient de 22 à 32% et les taux de recyclage organique de 18 à 35%.

TAUX DE RECYCLAGE MATIÈRE ET ORGANIQUE DES DÉCHETS NON DANGEREUX NON INERTES PAR DÉPARTEMENT EN 2019 (EN « ORIENTÉS VERS ») ET ÉVOLUTION ENTRE 2015 ET 2019

	Charente	Charente- Maritime	Corrèze	Creuse	Dordogne	Gironde	Landes	Lot-et- Garonne	Pyrénées- Atlan- tiques	Deux- Sèvres	Vienne	Haute- Vienne
Taux 2019	72%	62%	65%	63%	67%	59%	74%	66%	60%	72%	62%	70%
Evolution 2015-2019	+1%	+6%	+6%	+4%	+1%	+1%	0%	+6%	+4%	+3%	+2%	+2%

Source : ARFC - Données 2019 - Edition 2021

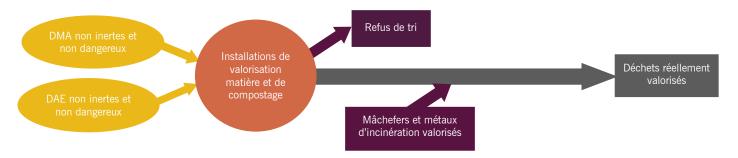
Région 65% en 2019 +2% entre 2015 et 2019

Les taux de déchets non dangereux non inertes orientés vers du recyclage matière et organique sont stables à l'échelle régionale sur la période 2015-2019. En 2019, ils varient selon les départements de 59% (département de La Gironde) à 74% (département des Landes) en 2019.

56,1% DES DÉCHETS NON DANGEREUX NON INERTES RÉGIONAUX VALORISÉS MATIÈRE EN 2019

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) définit des objectifs de valorisation matière des déchets non dangereux non inertes aux horizons 2020 et 2025, respectivement 55% et 65%, repris dans le PRPGD* avec un objectif de 70% en 2030.

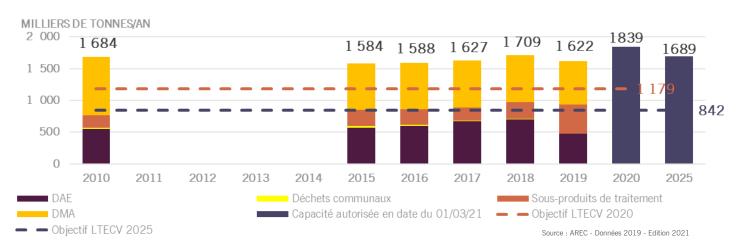
Ces objectifs concernent les déchets réellement valorisés, c'est-à-dire les déchets orientés vers de la valorisation (cf. ci-avant), déduction faite des refus et en ajoutant les résidus d'incinération valorisables (mâchefers et métaux).



Le taux de valorisation ainsi calculé est alors pour la région de 56,1%, en légère hausse par rapport à 2018, et au niveau de l'objectif.

UNE DIMINUTION TROP FAIBLE DES QUANTITÉS DE DÉCHETS NON DANGEREUX NON INERTES STOCKÉS SUR LES INSTALLATIONS DE LA RÉGION ENTRE 2010 ET 2019

ÉVOLUTION DES QUANTITÉS DE DÉCHETS STOCKÉS SUR LES INSTALLATIONS DE LA RÉGION ENTRE 2010 ET 2019



La LTECV* fixe comme objectif de réduire de 30% les quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage en 2020 par rapport à 2010, et de 50% en 2025. En 2019, les tonnages stockés sont légèrement inférieurs à la valeur référence de 2010. Cette baisse est essentiellement due à la baisse des DMA (-7% entre 2018 et 2019). En effet, même si en apparence, les DAE* « bruts » ont fortement diminué en entrée de stockage (-33% entre 2018 et 2019), ils sont désormais envoyés en tri avant enfouissement et donc leurs refus viennent incrémenter le tonnage de sous-produits de traitement. Globalement, DAE et sous-produits de traitement ont donc diminué de 3% entre 2018 et 2019.

Le contexte régional rend les objectifs difficilement atteignables, du fait en particulier de capacités autorisées aux horizons 2020 et 2025 largement supérieures aux valeurs cibles de la LTECV.

439 INSTALLATIONS DE TRAITEMENT/VALORISATION DES DÉCHETS INERTES EN RÉGION

En 2019, **8,9 millions de tonnes de déchets inertes** ont été tracées par la CERC* **sur les installations de Nouvelle-Aquitaine** (hors transit estimé à 317 kt), contre 5,3 millions de tonnes en 2015, passant ainsi le niveau de captation des déchets inertes dans les installations de 49% à 67%.

D'une manière générale, une **amélioration de la connaissance** sur la gestion des déchets inertes explique cette augmentation, et en particulier sur le remblayage en carrière (plus de déclarants) mais la CERC évoque également :

- → un taux de captation des déchets par les installations plus élevé en 2019 qu'en 2015 ;
- → une activité Bâtiment et Travaux Publics plus soutenue et un développement du nombre d'installations.

439 installations de traitement/valorisation des déchets inertes ont ainsi été recensées par la CERC en Nouvelle-Aquitaine (contre 293 en 2015) et 19 plateformes de transit, soit 458 installations au total. La répartition par type d'installation est la suivante :

Carrières (remblayage et/ou recyclage)	133 installations				
Plateformes de recyclage	120 installations				
Centrales d'enrobage et plateforme associée	40 installations				
ISDND (stockage et/ou valorisation)	19 installations				
ISDI (stockage et/ou valorisation)	127 installations				
Plateformes de transit	19 installations				

74% DES DÉCHETS INERTES ENTRANTS SUR LES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT EN RÉGION SONT VALORISÉS

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV*) définit un objectif de valorisation matière des déchets inertes du Bâtiment et des Travaux Publics à 70% en 2020. Le PRPGD* fixe des objectifs de valorisation des déchets inertes du BTP par rapport au gisement identifié à 80% en 2025 et 2031. Ainsi, en 2019, le taux de valorisation est de 74% par rapport au gisement identifié, entrant sur les installations régionales, soit 6 points de pourcentage en-deçà de l'objectif 2025 du PRPGD.

RÉPARTITION DES TONNAGES DE DÉCHETS INERTES DU BTP PAR TYPE DE TRAITEMENT (EN MILLIERS DE TONNES) EN 2019



Le PRPGD* fixe aussi des objectifs de valorisation des déchets inertes du BTP par rapport au gisement total estimé à 71% en 2025 et 80% en 2031. En 2019, le taux de valorisation des déchets inertes en région est de 50% par rapport au gisement total estimé, soit 21 points de pourcentage en-deçà de l'objectif du PRPGD pour 2025 et 20 points de pourcentage en-deçà de l'objectif 2020 de la LTECV. Les déchets inertes peuvent toutefois également être valorisés dans le cadre de projets d'aménagements sans entrer sur des installations.

Pour en savoir plus : consulter l'étude de la CERC sur les déchets inertes du BTP en Nouvelle-Aquitaine en 2019, disponible via les sites www.cerc-na.fr ou www.arec-nouvelleaquitaine.com



FOCUS SUR LES DÉCHETS PLASTIQUES EN RÉGION

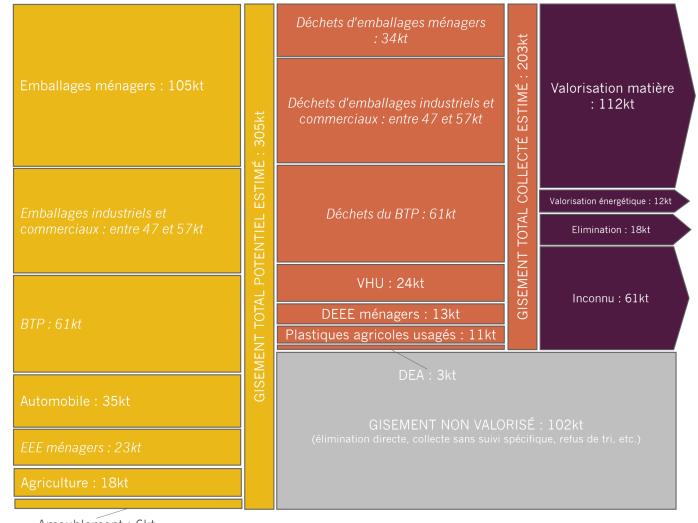
305 MILLIERS DE TONNES DE DÉCHETS PLASTIQUES GÉNÉRÉS PAR LES SECTEURS D'ACTIVITÉS DES EMBALLAGES, DU BTP, DE L'AUTOMOBILE, DES ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES MÉNAGERS, DE L'AGRICULTURE ET DE L'AMEUBLEMENT

La quantité de déchets plastiques générés en région par les secteurs d'activité des emballages, du BTP, de l'automobile, des équipements électriques et électroniques ménagers, de l'agriculture et de l'ameublement, est estimée à 305 milliers de tonnes. 53% de ces déchets proviennent du secteur des emballages (ménagers, industriels et commerciaux).

La quantité de déchets plastiques collectés en région issus de ces secteurs d'activité représente environ 67% de la quantité générée (soit 203 milliers de tonnes). Les 102 milliers de tonnes restantes ne font pas l'objet d'une collecte dans le cadre des dispositifs des filières à responsabilité élargie des producteurs (REP) correspondantes et sont considérées comme non valorisées.

Parmi les 203 milliers de tonnes collectées : 112 milliers de tonnes sont orientées en valorisation matière (dont 98 milliers de tonnes vers une solution de recyclage), 6% en valorisation énergétique, 9% en élimination et 30% vers une solution de traitement non identifiée.

DIAGRAMME GLOBAL DES FLUX DE PLASTIQUES GÉNÉRÉS EN RÉGION POUR LES SECTEURS D'ACTIVITÉ DES EMBALLAGES. DU BTP, DE L'AUTOMOBILE, DES ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES MÉNAGERS, DE L'AGRICULTURE ET DE L'AMEUBLEMENT



Ameublement: 6kt

^{*} DEA : Déchets d'Eléments d'Ameublement DEEE : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques EEE : Equipements Electriques et Electroniques

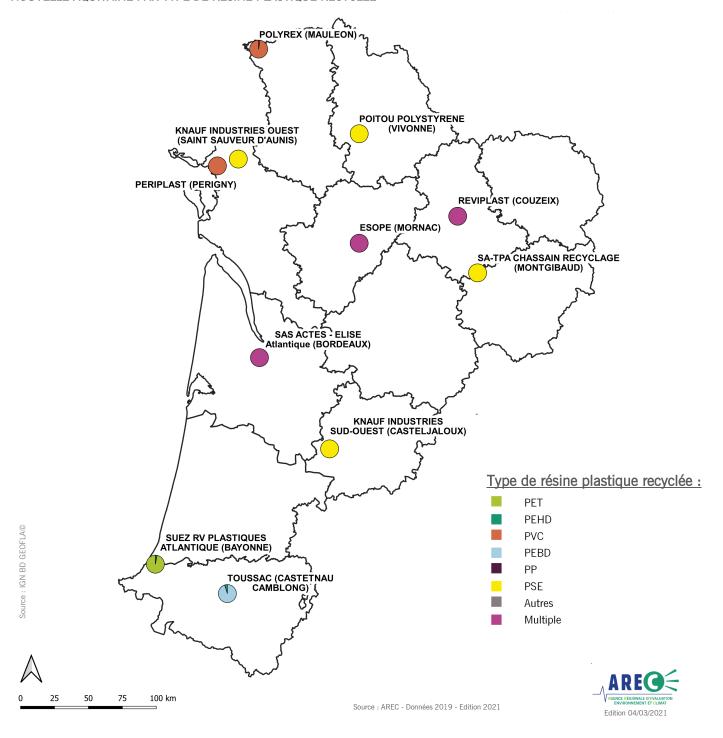
11 UNITÉS DE RECYCLAGE DE DÉCHETS PLASTIQUES IDENTIFIÉES EN RÉGION EN 2019

En 2019, 40 milliers de tonnes de déchets plastiques ont été traités par 11 établissements disposant d'une unité de recyclage de déchets plastiques en fonctionnement et identifiés en région.

43% des tonnages proviennent de Nouvelle-Aquitaine. L'essentiel des déchets plastiques entrants sont des emballages (69%) et des chutes de production (20%).

35 milliers de tonnes sont sorties de ces installations en 2019, essentiellement sous forme de paillettes (59%) et de granulés (25%).

ÉTABLISSEMENTS DISPOSANT D'UNE UNITÉ DE RECYCLAGE DE DÉCHETS PLASTIQUES EN FONCTIONNEMENT EN 2019 EN NOUVELLE-AQUITAINE PAR TYPE DE RÉSINE PLASTIQUE RECYCLÉE



LEXIQUE

Batiment et Travaux Public

CERC Cellule Economique Régionale de la Construction CODEC Contrat d'Objectif Déchets Economie Circulaire

CSR Combustibles Solides de Récupération

DASRI Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux

DDS Déchets Diffus Spécifiques

DEEE Déchets d'Equipement Electrique et Electronique

EIT Ecologie Industrielle et Territoriale

GEREP Gestion Electronique du Registre des Emissions Polluantes
LTECV Loi relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte
PLPDMA Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés
PRPGD Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets

REFIDI Résidus d'Epuration des Fumées d'Incinération des Déchets Industriels **REFIOM** Résidus d'Epuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères

SOLTENA Solutions pour la Transition Energétique de Nouvelle-Aquitaine

Pour retrouver toutes les données détaillées de l'Observatoire Régional des Déchets et de l'Economie Circulaire www.ordec.arec-nouvelleaquitaine.com



Toutes les publications de l'AREC sont disponibles en ligne sur www.arec-nouvelleaguitaine.com/mediatheque ou sur demande à info@arec-na.com

Pour toute question relative à l'économie circulaire et aux déchets : dechets@arec-na.com



L'association AREC, Agence Régionale d'Evaluation environnement et Climat, a pour objet d'accompagner les politiques de transition énergétique, économie circulaire et lutte contre

les changements climatiques de Nouvelle-Aquitaine, par l'observation et le suivi dans les domaines suivants : énergie (production et consommation, énergies renouvelables), émissions de gaz à effet de serre, ressources (biomasse...) et déchets.

L'AREC est financée majoritairement par l'ADEME et le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine.







60 rue Jean-Jaurès
CS 90452
86011 Poitiers Cedex
05 49 30 31 57
info@arec-na.com
www.arec-nouvelleaquitaine.com

@AREC_NA